

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie

Ministère de l'Économie

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Nos réf : FB/FL 144-03-2020

Aubenas, le 26 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur les conséquences pour les commerces de proximité de la mise en œuvre des mesures de confinement décidées dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

Si ces mesures sont nécessaires afin d'endiguer la propagation du virus, elles conduisent nos concitoyens à limiter leurs déplacements et surtout à concentrer leurs achats lorsqu'ils s'approvisionnent en produits de première nécessité.

Les Français privilégient ainsi pour leur consommation courante les grandes surfaces où ils peuvent accéder à l'ensemble des produits, y compris des articles de boulangerie. Il en résulte que les commerces alimentaires de proximité et notamment les boulangeries enregistrent depuis le 17 mars un recul significatif de leur fréquentation et par conséquent de leur chiffre d'affaire.

Si la crise sanitaire et les mesures de confinement venaient à s'étaler dans la durée, c'est la pérennité même de ces commerces et particulièrement de nos boulangeries qui pourrait être remise en cause.

Alors que notre pays envisage de présenter la baguette française au concours du patrimoine immatériel de l'UNESCO, la fermeture d'un nombre conséquent de boulangeries du fait des effets de la crise constituerait un signal des plus négatifs.

C'est pourquoi, au-delà des mesures déjà annoncées par le gouvernement, il conviendrait de mettre en œuvre un plan spécifique de soutien aux petits commerces de proximité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Avec mon soutien

